

ECOLE ELEMENTAIRE SIMONE SOUMIER DE SAINT MAURICE MONTCOURONNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 OCTOBRE 2011

Rédigé par :

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (F.C.P.E.) (<http://smmfcpe.free.fr>)

Validé par :

Le Groupement Autonome de Parents d'Elèves (G.A.P.E.) (<http://www.gapesmm.org>)

L'école élémentaire Simone Soumier de Saint Maurice Montcouronne

La Mairie de Saint Maurice Montcouronne

PRESENTS :

Les enseignantes : Mmes Caudiu, Duarte, Duperrier, Elie-Auzé, Lefevre, Laulagnet, Texier, et Puigmal,

La municipalité : Mme Rocher, M. Berrichillo

Le GAPE : Mmes Martini, Walle, et M. Graziani

La FCPE : Mmes Bily, Jaillot, Teurtrie et M. Dumont

Ordre du jour :

I. EFFECTIFS, STRUCTURE, ORGANISATION PEDAGOGIQUE

1. Effectifs / organisation pédagogique
2. Informatique
3. Jeux en cour de récréation
4. Terrain de foot
5. Piscine
6. Anglais
7. Pont de l'ascension

II. LECTURE POUR APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

III. QUESTIONS MAIRIE : TRAVAUX, CANTINE, GARDERIE / ETUDE

8. Cantine
9. Garderie
10. Etude
11. Portail du haut
12. Nouvelle garderie
13. Autres projets

IV. BUDGET / COOPERATIVE

V. ACTIONS, SORTIES ENVISAGEES DANS ET HORS PROJET D'ECOLE

14. Les sorties
15. Les actions

VI. QUESTIONS DIVERSES

VII. EFFECTIFS, STRUCTURE, ORGANISATION PEDAGOGIQUE

I. EFFECTIFS, STRUCTURE, ORGANISATION PEDAGOGIQUE

1. Effectifs / organisation pédagogique:

En maternelle, les PS, MS et GS sont mélangées le matin, et regroupées par niveau l'après-midi. Il y a 22 PS, 26 MS et 25 GS.

En élémentaire, suite à la suppression d'une classe, l'organisation retenue est :

CP avec Mme Duperrier, CE1-CE2 avec Mme Texier, CE2-CM1 avec Mme Caudiu, et CM1-CM2 avec Mme Duarte.

Mme Lefevre intervient :

le lundi en CE1-CE2 (journée non travaillée pour Mme Texier)

le mardi en CM1-CM2 (journée non travaillée pour Mme Duarte)

le jeudi en CE2-CM1 (journée de décharge de Mme Caudiu, en tant que directrice d'école)

Il y a :

24 élèves en CP,

27 élèves en CE1-CE2, dont 19 CE1 et 8 CE2,

26 élèves en CE2-CM1, dont 12 CE2 et 14 CM1,

29 élèves en CM1-CM2, donc 5 CM1 et 24 CM2.

Les mardis et jeudis, il y a décloisonnement et regroupement des classes par niveau de 13h30 à 15h10, grâce à l'intervention de Mme Puigmal (enseignante en maternelle) qui prend en charge les CE1 pour les cours de découverte du monde.

La fermeture d'une classe a eu deux effets :

- La création de classes de double niveau
- et des effectifs d'élèves par classe plus importants que les années précédentes.

Ce sont de nouvelles habitudes de travail pour les enfants et pour les enseignants. Les difficultés d'organisation sont réelles mais cela fonctionne car toute l'équipe pédagogique est impliquée.

Un temps d'adaptation a été nécessaire pour tout le monde.

Les classes de double niveau demandent plus de travail aux enseignantes qui doivent appliquer un emploi du temps très rigoureux, et plus d'autonomie aux élèves qui commencent à l'acquérir.

Mme Caudiu remercie l'ensemble des enseignantes pour leur implication dans cette nouvelle organisation, en particulier l'équipe de maternelle non concernée directement et qui néanmoins permet d'assurer le regroupement par niveau en primaire grâce à une réorganisation complète des maternelles les mardis et jeudis après-midi.

2. Informatique :

Les enseignantes font un point sur l'Ecole Numérique Rurale. Des formations sont prévues par des professeurs "Ressources en Informatique" du département. Le matériel est en état de fonctionnement. Actuellement, le tableau numérique est surtout utilisé en tant que vidéoprojecteur.

Les cours d'informatique sont prévus au programme, et le B2I (Brevet Informatique Internet) doit être passé en CM2. Pour le niveau école, 18 compétences doivent être validées sur 22 existantes. Ces compétences sont acquises au fur et à mesure depuis la maternelle et se décomposent en 5 groupes :

- maîtriser son environnement de travail,
- acquérir une attitude responsable vis-à-vis d'internet,
- créer, produire, exploiter des données,
- avoir la capacité de s'informer via cet outil,
- communiquer et échanger par mail.

Le B2I est transmis avec le reste du dossier au collège.

Le GAPE propose de planifier une intervention sur les dangers d'Internet et les enseignantes sont favorables à ce projet.

Mme Elie-Auzé fait remarquer que les enfants commencent à utiliser l'outils informatique dès la maternelle.

3. Jeux en cour de récréation :

Depuis la rentrée, des « jeux » de batailles de glands et de bâtons ont été constatés. Les enseignantes sont intervenues dans la cour et en classe afin de les limiter. Elles se positionnent à deux, en un point culminant de la cour, afin de pouvoir surveiller tous les enfants, les autres enseignantes devant rester à l'intérieur pour y dispenser les soins si besoin et accueillir les enfants devant aller aux toilettes.

Elles ont constaté beaucoup d'excitation dans la cour, et en classe à la fin des récréations, les enfants mettant parfois plus de 10 minutes à se calmer avant d'entrer en classe. Une des causes de cet énervement est liée à l'apport de jouets à l'école, parfois tout à fait excessifs en taille, en nombre ou de trop grande valeur. Le retour des cartes est de nouveau un élément perturbateur notable.

Tous les participants du conseil d'école sont d'accord pour interdire de nouveau les jouets et les cartes à l'école, en dehors des billes, des ballons et autres "jeux de cour traditionnels" tels que la corde à sauter, l'élastique, les ballons,...

Le règlement sera amendé en ce sens. Le texte associé est rédigé, adopté en séance et joint à ce compte-rendu.

Amendement au règlement intérieur (Paragraphe LOCAUX et MATERIEL – SECURITE et HYGIENE) :

Sécurité des élèves :

Il est interdit, aux élèves, d'apporter à l'école des jouets, des cartes et tout autre objet dangereux ou susceptible d'occasionner des blessures et convoitises. Les billes (jusqu'au calot « normal ») sont autorisées ainsi que certains jeux traditionnels : corde à sauter, ballons, élastiques. Tout autre jeu sera soumis à l'appréciation des enseignantes.

Fin de l'amendement.

Côté maternelle, les enseignantes ont aussi remarqué beaucoup d'excitation et un problème de concentration. Elles comptent sur les parents pour rappeler à leurs enfants qu'ils viennent à l'école pour apprendre.

Mme Caudiu conclut que la communication entre enseignants et parents est capitale : les parents ne doivent pas hésiter à rapporter tout problème ou inquiétude, tout comme le fera le corps enseignant vers les parents si nécessaire. En outre, si un enfant rencontre des problèmes dans la cour (bagarre, méchanceté, ...), il doit aller le dire aux enseignantes qui surveillent la cour.

4. Terrain de foot :

Le planning est réalisé et respecté (récréations matin et après-midi). Chaque classe accède au terrain de foot à tour de rôle durant une récréation.

5. Piscine :

Il est rappelé que pour être dispensé de piscine, un enfant doit présenter un certificat médical (cf : texte officiel). Un mot écrit par les parents sur le cahier de correspondance n'est pas un justificatif suffisant.

En revanche, toute recommandation relative à une fragilité particulière d'un enfant, par exemple en cas de port de yoyos, peut être signalée par écrit par les parents et sera prise en compte même si elle ne dispensera pas l'enfant de l'activité piscine. En effet, l'apprentissage de la natation fait partie du programme.

6. Anglais :

Mme Duperrier en assure l'enseignement en CP (10mn par jour), Mme Lefevre en CE1-CE2 et CE2-CM1 et Mme Duarte en CM1-CM2.

Comme l'an dernier, un parent d'élève interviendra en anglais, en fonction des disponibilités des enseignantes en maternelle.

7. Pont de l'ascension :

Le jour travaillé du mercredi 2 novembre, permettant le pont de l'ascension en 2012, est évoqué. Les parents d'élèves regrettent d'en avoir eu connaissance aussi tard.

II. LECTURE POUR APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est approuvé. Il est joint à ce compte-rendu. L'avenant relatif aux jouets interdits à l'école sera distribué par l'intermédiaire des cahiers de correspondance.

III. QUESTIONS MAIRIE : TRAVAUX, CANTINE, GARDERIE, ETUDE

1. Cantine :

A la cantine, l'agitation des élèves est nettement ressentie. L'agent, manquant depuis le début de l'année scolaire, sera remplacé à compter du 2 novembre 2011.

Cette année les CP mangent au deuxième service avec les autres enfants d'élémentaire, et non plus au premier service avec les maternelles du fait de leur nombre élevé.

En moyenne, 54 enfants de maternelle mangent au premier service, et 90 enfants d'élémentaire au deuxième.

Les petits de maternelle sont servis à table par une ATSEM.

Un système de parrainage des CP par les CM2 a été mis en place.

A la demande de l'équipe municipale, un architecte est venu poser un diagnostic quant au niveau sonore élevé. Différentes possibilités sont à l'étude pour améliorer l'insonorisation : semi-cloisons, caissons de bruit, réaménagement de la salle... Il est prévu après les vacances de Toussaint une réunion à ce sujet, à laquelle sont conviés le personnel de cantine, le personnel enseignant et les élus.

A la cantine, les recommandations en termes d'encadrement sont : 1 agent pour 12 à 18 enfants en maternelle et 1 agent pour 25 à 30 enfants en primaire. Ces préconisations sont suivies à Saint Maurice Montcouronne.

Les parents sont encouragés à signaler à Maya ou aux membres de la Commissions cantine (Brigitte Delomme et Thierry Dumont) tout problème concernant leur enfant, notamment les cas de sur-poids à surveiller ou au contraire de « manque d'appétit » critique.

De même, le personnel de cantine avisera les parents en cas de comportement anormal des enfants en ce qui concerne leur alimentation.

2. Garderie:

20 enfants de maternelle (dont 11 susceptibles de rester de 18h à 18h30) et 37 d'élémentaire (dont 22 susceptibles de rester de 18h à 18h30) fréquentent régulièrement la garderie. Le pic d'activité est de 44 enfants pour 4 adultes donc en deçà des normes maximales. Une personne supplémentaire pour seconder la garderie des primaires est prévue avec Mme Berthaud de 18h00 à 18h30.

RAPPEL : la récupération des enfants après 18h30 doit être exceptionnelle et doit faire l'objet d'un appel téléphonique afin de prévenir du retard au **06 78 50 93 10**

3. Etude:

Il reste 4 places disponibles à l'étude.

4. Portail du haut:

Le portail du haut est ouvert de 8h20 à 8h45, de 11h30 à 11h45, de 16h30 à 16h45.

Le GAPE et la FCPE demandent s'il serait envisageable d'étendre le créneau horaire d'ouverture supplémentaire de ce portail, pour les personnes qui souhaitent venir chercher les enfants à la garderie sans passer par l'entrée du bas.

Les représentants de la Mairie n'y sont pas favorables, pour des questions de sécurité, mais ils vont étudier la possibilité de laisser ouvert le portail après 16h30, uniquement pendant la période d'hiver, lorsque la garderie se passe à l'intérieur des bâtiments. Pour rappel, le passage des véhicules par le Chemin des Ecoles est interdit aux parents : il s'agit d'une voie privée, réservée aux riverains (le personnel enseignant et les intervenants de l'école y étant assimilés)

5. Nouvelle garderie:

Le projet de construction du nouveau bâtiment de garderie devrait être soumis à la commission de subvention du département au premier semestre 2012. Les travaux commenceront au mieux 5 ou 6 mois après. Cette garderie aura une superficie bien supérieure à celle de la garderie actuelle. Les plans de la nouvelle garderie sont consultables à la mairie. Un accès extérieur direct est prévu.

6. Autres projets:

- Un projet de parking pour les véhicules des enseignantes est à l'étude pour l'accès par le haut à l'école.
- La petite cabane des enfants de maternelle a été démolie pour des questions de sécurité car elle était en très mauvais état. Son remplacement sera à l'étude lors de la planification sur 3 ans, des modifications des jeux.
- Les enseignantes de maternelle rappellent qu'il faut prévoir la maintenance des jeux extérieurs de la maternelle en particulier la structure du toboggan qui peut comporter des échardes.
- Le début des travaux du lotissement près de l'école comprenant 16 maisons est prévu pour l'été prochain.

Concernant la sécurité aux abords de l'école la Mairie invite les personnes qui le souhaitent à prendre rendez-vous avec la commission sécurité .

IV. BUDGET / COOPERATIVE :

Le bilan de la coopérative a été présenté lors du conseil d'école extraordinaire de septembre.

Un nouvel appel aux dons a été lancé en octobre, mais les dons sont encore en cours, et donc les chiffres ne sont pas encore arrêtés.

Il est rappelé que l'argent de la coopérative a servi à l'achat de jeux pédagogiques, de deux vidéo projecteurs, de séries de livres, de fournitures diverses. Cela a également permis de payer les différents frais des activités vélos, fest noz, entrées des musées ...Mme Duarte, gestionnaire de la coopérative, remercie tous les parents qui ont répondu présents cette année.

V. ACTIONS, SORTIES ENVISAGEES DANS ET HORS PROJET D'ECOLE :

1. Sorties

- Diverses sorties sont envisagées mais la programmation de la plupart d'entre elles n'est pas encore finalisée. Il est rappelé que le budget associé aux sorties doit être présenté à la Mairie au plus tôt.
- La sortie à Camaret pour le CM2 aura lieu du mercredi 4 au vendredi 13 avril.
Les CM1 de la classe CM1-CM2 iront dans la classe de CE2-CM1 pendant cette période.
- La sortie vélo est prévue pour les CM1 et CM2, sur 3 jours, comme les années précédentes.
Pour que cela soit réalisable, les entraînements, prévus de Pâques à Juin, auront lieu les jeudi après-midi au lieu des vendredi après-midi. Mme Caudiu participera aux entraînements, pendant sa décharge de directrice. Les 12 CE2 de sa classe seront avec Mme Lefèvre.
Une réunion « vélo » pour les CM1, CM2 est prévue en décembre.

Les associations de parents d'élèves ont conscience que la suppression du jour de décharge de Mme Caudiu au profit de la sortie vélo occasionnera une charge de travail supplémentaire, et tiennent à la remercier pour son implication dans la pérennité de cette activité fédératrice pour les élèves (activité qui existe depuis 25 ans !).

Par ailleurs, le GAPE envisage d'organiser une séance de formation des CM1 et CM2 à la manipulation des vélos après la sortie à Camaret.

- Concernant les sorties USEP, le programme est prévu.
- Le 7 mai est la date prévue pour le CROSS réalisé en faveur de l'association ELA.

2. Les actions

- Le nettoyage de printemps pourrait avoir lieu le samedi 31 mars, avec une action dans l'école le vendredi 30 mars
- La journée sans voiture organisée et coordonnée par le GAPE est prévue le 07 Mai (sans les CM2 car jour du cross).
- La collecte de lunettes pour l'association Pour Toi du Monde a commencé. Il est également prévu une collecte de jouets pour don au carrefour des solidarités.
- Les enseignantes feront fabriquer des objets aux enfants, pour une vente au profit de la Caisse des Ecoles lors du marché de Noël.

VI. QUESTIONS DIVERSES:

- La FCPE a demandé des précisions concernant la composition de l'équipe pédagogique RASED et sa mission. Elle comprend un psychologue, deux enseignants maîtres E (chargé de l'enseignement et l'aide pédagogique) et un enseignant maître G (chargé de la rééducation). Cette équipe peut être contactée par l'école ou la famille. L'an dernier, trois élèves ont été suivis par le RASED. Mme Caudiu a transmis la documentation ci jointe indiquant les coordonnées de cette équipe et leurs missions.
- Le médecin scolaire commencera les consultations en maternelle à partir du 4 novembre. En cas de détection d'un problème d'ordre médical, une deuxième consultation est prévue en présence d'un parent. Pour les PS et MS, il s'agit du médecin de la PMI de Marcoussis, le Dr Joziac et à partir des GS, ce sont le médecin et l'infirmière du collège de Briis s/ Forges qui interviennent.
- Un nouveau conseil des jeunes devrait être constitué, et il concernera uniquement les classes de CM1, CM2 et 6ème. Monsieur Berrichillo, déçu par la faible implication de l'équipe précédente, souligne la nécessité pour les enfants élus de participer aux réunions de manière assidue, pour que ce conseil ait une action intéressante. La fréquence des réunions devrait être trimestrielle majoritairement le mercredi soir à 18H00. L'implication des parents est donc nécessaire.

Ce compte rendu, transmis par mail aux parents, est en version papier pour les parents qui n'ont pas d'adresse électronique et pour ceux qui en feront la demande.